



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 49208

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les mesures du projet de loi relatif à l'assurance maladie visant à un déremboursement partiel des dispositifs d'autocontrôle et d'autotraitement du diabète. Selon l'Association française des diabétiques, le déremboursement de ces méthodes, qui pourtant favorisent considérablement la prévention des complications pouvant résulter de cette maladie, risque de placer les diabétiques dans une situation marginale par rapport à leur handicap. De plus, certains patients pourraient renoncer à leur traitement en raison d'un coût trop élevé. Aussi, il lui demande ses intentions à ce sujet et s'il envisage de retirer ces mesures de déremboursement du matériel de contrôle et de soins des diabétiques.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et de la protection sociale est appelée sur les propositions de modifications tarifaires relatives à la prise en charge, par l'assurance maladie, des différents dispositifs d'autocontrôle et d'autotraitement du diabète inscrits au chapitre Ier du titre Ier de la liste des produits et prestations (LPP) remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. Le ministre rappelle qu'en ce qui concerne le diabète, reconnu comme l'une des priorités de santé publique en France, les personnes qui en sont reconnues atteintes peuvent bénéficier, après avis du contrôle médical de leur caisse, d'une prise en charge à 100 % du tarif inscrit à la LPP, pour les soins en rapport avec cette affection. Le ministre tient donc à souligner que le projet actuel ne vise ni au déremboursement, ni à la baisse du taux de prise en charge des dispositifs suscités mais seulement, compte tenu du coût réel des dispositifs concernés, à une baisse négociée de leurs prix et de leurs tarifs de remboursement, sans effet donc sur les restes à charge pour les personnes concernées. Il précise en outre que ce projet en est actuellement au stade de la discussion dans le cadre des travaux du comité économique des produits de santé (CEPS) avec les entreprises concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49208

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8098

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9288